VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-06-26

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL) M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.06.26 : Convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines (UVSQ) relative à un partenariat pour l'acquisition de vélos.

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du 28 juin 2011 relative à l'adoption du plan vélo-Modification du Schéma Directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

Vu le projet de convention relatif à un partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines (UVSQ) ;

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes du Grand Parc, devenue le 1er janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé d'engager une politique de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable.

Le 27 juin 2006, Versailles Grand Parc a ainsi adopté son Schéma Directeur de Circulations Douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire.

En 2011, les élus communautaires ont souhaité renforcer cette politique en dynamisant le développement d'un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc.

Par délibération n°2011-06-03, en date du 28 juin 2011, les élus communautaires ont ainsi adopté un « plan vélo » complémentaire qui se traduit notamment par :

- le renforcement du maillage du réseau avec la définition d'un axe structurant est-ouest de 22 kilomètres. La réalisation de cet axe est identifiée comme prioritaire,
- la modification du règlement relatif aux fonds de concours accordés par Versailles Grand Parc à la réalisation d'itinéraires en zones urbaines et non urbaines,
- le lancement d'accords-cadres et de marchés pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre et de suivi de travaux à disposition de Versailles Grand Parc et des communes,
- l'équipement des lieux stratégiques urbains de stationnements sécurisés pour les vélos.

Dans ce cadre, il est envisagé un partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines consistant à financer l'acquisition par l'université de vélos aux étudiants et personnels du site de l'université de Versailles, situé au 45 avenue des Etats-Unis à Versailles.

Ces vélos seront stationnés sur le site de l'université et afin d'en assurer une meilleure utilisation, ils seront abrités. L'établissement prendra en charge l'intégralité des frais inhérents à la gestion de ce parc de vélos.

Il est envisagé l'achat et l'équipement (logo, casque et antivol) de 180 vélos, ce qui correspond à un montant d'environ 100 000 euros. Il a été convenu que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc verserait une subvention et que l'université procéderait à l'achat des vélos et des abris.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *approuve le projet de convention et la participation financière de Versailles Grand Parc à ce projet ;*

2) *décide d'accorder à l'UVSQ une aide spécifique d'un montant de 100 000€ ;*

3) *donne tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour signer la convention et les documents s'y rapportant ;*

4) *dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sur l'imputation budgétaire : DEPL-815-204181 Subvention d'équipement versée aux autres organismes publics ;*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREF. 78
05.07.12